

DIX BOUGIES POUR MDEON

« Notre plus grand mérite ? Avoir assis tout le monde autour de la table »



Stéphanie Brillon
Directrice

Lors de sa création, la plateforme déontologique commune des travailleurs de la santé (Mdeon) avait suscité à l'étranger une fascination attentiste mêlée de méfiance. Dix ans plus tard, le scepticisme a fait place à une franche jalousie : clairement, l'autorégulation n'est pas une utopie ! Le point au terme d'une décennie réussie avec son président Marc-Henry Cornely et sa directrice Stéphanie Brillon. + Désirée De Poot



Marc-Henry Cornely (Ophaco)
Président

Mdeon a dû faire face à bien des résistances, des critiques, des tentatives d'obstruction et des fausses rumeurs qui n'ont certes pas facilité son fonctionnement. Pourtant, après une première décennie chahutée, nos deux interlocuteurs estiment pouvoir poser un regard satisfait sur le chemin parcouru.

« Franchement, au début, nous n'étions pas sûrs nous-mêmes de réussir... et il va sans dire que nous avons beaucoup appris en cours de route », commence Marc-Henry Cornely. « Ce que nous avons fait était extrêmement innovant dans ses rapports avec les autorités, ce qui n'était possible qu'à condition de réaliser notre promesse de mettre en place une régulation sérieuse. Nous avons toutefois aussi dû constater qu'il était nécessaire d'évoluer avec le secteur, d'écouter les aspirations du terrain, de les évaluer en toute honnêteté et de nous adapter si nécessaire... et nous l'avons fait, puisque notre code a déjà été revu sept fois en l'espace de dix ans ! Cela dit, j'en retiens aussi et surtout que contrôle et liberté peuvent aller de pair et qu'il est possible de les concilier d'une manière efficiente au sein d'un cadre d'autorégulation. »

Il faut bien l'avouer : si ce sont aujourd'hui les intercommunales qui sont prises sous le feu des critiques, les voyages « professionnels » où le soleil, la mer ou le ski prenaient large-

ment le pas sur le contenu scientifique étaient autrefois monnaie courante dans le corps médical. « Certains s'imaginent que Mdeon a complètement banni ces éléments plus plaisants, mais c'est faux », affirme Stéphanie Brillon. « Les deux aspects sont conciliables à condition de s'inscrire dans un certain cadre. Il reste parfaitement possible de faire approuver un congrès dans une station de ski, pour autant que l'accent soit mis sur le programme scientifique plutôt que sur la détente. »

De l'extérieur, on a aussi un peu l'impression que les firmes ont profité du « prétexte » Mdeon pour comprimer sérieusement le coût de leurs événements à l'étranger et que certaines se retranchent derrière le système comme derrière un parapluie. Nos interlocuteurs se défendent toutefois d'avoir jamais rien dit de tel. « Nous examinons les demandes sur la base de critères objectifs. Huit sur dix sont approuvées sans autre forme de procès, 15 % doivent être revues mais seront acceptées après adaptation et 5 % seulement seront définitivement rejetées – souvent, du reste, parce que le dossier a été introduit trop tard ou que l'événement a été annulé pour une raison ou l'autre. N'oubliez pas qu'en 2016, par exemple, nous avons traité quelque 7.000 dossiers et plus de 44.000 participations sponsorisées. »

« Nous avons néanmoins constaté qu'il y a parfois quelques malentendus, ce qui nous a poussé à beaucoup investir dans la communication avec nos membres et avec les travailleurs de la santé. Il y a eu des campagnes dans la presse, des séances d'information, une vidéo, une formation, une rubrique FAQ, des rapports annuels et même un numéro 0800 entièrement gratuit pour répondre à toutes les questions ! »

Évolution

Si bien des choses ont changé en l'espace d'une décennie, ces évolutions se sont sensiblement accélérées au cours des dernières années – et pas seulement au niveau des membres. Alors qu'à son lancement en 2007, Mdeon ne comptait encore qu'une douzaine d'associations de professionnels de la santé, elles sont aujourd'hui au nombre de 26, représentant les infirmiers, les grossistes, les techniciens hospitaliers, les dentistes, divers professions paramédicales... et même les vétérinaires. « De 12 membres en 2007 à 26 en 2017 : cela fait vraiment chaud au cœur de voir que presque toutes les organisations des travailleurs de la santé ont aujourd'hui rejoint Mdeon, d'autant que cela accroît son assise, ce qui est évidemment une bonne chose. Pourquoi elles tiennent toutes à participer ? En première instance parce qu'on



Guido Ista (Domus Medica)
1^{er} Vice-Président



Marnix Denys (beMedTech)
2^{ème} Vice-Président

70 cas de rougeole en Wallonie

voit bien que toute association professionnelle amenée à interagir avec l'industrie tient désormais à respecter un cadre éthique, dans l'intérêt du patient et pour montrer qu'elle ne se laissera pas acheter ou corrompre, que ses avis et recommandations sont au-dessus de tout soupçon. Être au service du patient est d'ailleurs aussi tout à fait dans l'esprit de Mdeon, même s'il y a évidemment aussi la tendance sociétale à plus de transparence et d'intégrité.»

Si le but est de faire passer ce message au patient, pourquoi n'existe-t-il pas de «garantie de qualité» sous la forme d'un label Mdeon officiel que les entreprises et associations participantes pourraient afficher par exemple sur leur site? «Serait-ce vraiment une garantie?», réplique Marc-Henry Cornely. «Non: l'important, c'est le consensus et l'affiliation.»

Tout n'est cependant pas tout rose. «Nous avons subi de plein fouet la crise qui a débuté en 2007. Le contexte économique a évolué, le contexte fiscal aussi... mais, chose à laquelle nous ne nous attendions pas du tout, une demande sur cinq émane aujourd'hui d'une firme étrangère, et c'est une bonne chose.»

La nature du sponsoring aussi a évolué. Nous avons déjà signalé dans une précédente édition que beMedTech avait décidé, à l'instigation de la coupole européenne MedTech Europe, de ne plus investir que dans un sponsoring indirect – comprenez, de ne plus financer directement la participation des prestataires individuels à tel ou tel événement, mais de transiter par exemple par l'organisation où ils travaillent. «C'est tout à fait autorisé, même si c'était jusqu'ici assez inhabituel dans notre pays. Les motifs invoqués par MedTech Europe sont du reste tout à fait louables, même si le sponsoring direct bénéficiait déjà en Belgique des garanties de Mdeon. Le défi pour l'avenir sera d'implémenter ce sponsoring indirect dans la pratique, ce qui est loin d'être évident.»

Bien que les deux entités soient abritées sous une même structure, il existe clairement une distinction entre Mdeon et beTransparent.be. Mdeon n'a en effet aucune vue sur le sponsoring que les congressistes reçoivent en leur nom propre, puisque ce sont les firmes qui les financent qui introduisent le dossier sans dévoiler l'identité des participants. «L'obligation de visa et l'obligation de transparence relèvent de deux procédures distinctes, et Mdeon n'est pas en mesure de faire le lien entre les deux. En outre, la (possible) reconnaissance légale de beTransparent.be sera valable de façon illimitée, tandis que celle de Mdeon est de 3 ans au maximum.»

PS pour ceux qui n'osaient pas poser la question: le siège au conseil d'administration est volontaire et non rétribué... +

L'épidémie de rougeole qui frappe la Wallonie, qui concerne tant les adultes que les enfants, a démarré avec le retour d'une personne de Roumanie, où sévit une importante épidémie, indique l'AViQ (Agence wallonne pour une vie de qualité). Celle-ci affirme suivre le phénomène et appelle la population à la prudence. Pour se protéger de la maladie, la vaccination est essentielle, souligne l'AViQ. + Nicolas de Pape

L'AViQ appelle la population à la prudence à la suite d'une recrudescence des cas de rougeole en Wallonie. Plus de 70 cas ont été déclarés depuis le début de l'année à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ contre 7 à 8 normalement en cette période.

L'épidémie de rougeole qui frappe la Wallonie, qui concerne tant les adultes que les enfants, a démarré avec le retour d'une personne de Roumanie, où sévit une impor-

tante épidémie, indique l'AViQ. Celle-ci affirme suivre le phénomène et appelle la population à la prudence.

Les symptômes consistent en l'apparition de fièvre et d'une éruption sous forme de taches rouges qui débute le plus souvent au niveau de la tête, d'un rhume, d'une conjonctivite et/ou d'une toux. Les malades sont souvent très abattus. En cas de doute, il est impératif de consulter son médecin traitant, de préférence à domicile pour empê-

cher toute contamination à d'autres personnes.

Pour se protéger de la maladie, la vaccination est essentielle, souligne l'AViQ. «La vaccination contre la rougeole est une intervention efficace et sans danger (...). Elle procure une immunité collective qui protège ceux qui ne sont pas vaccinés ou ceux qui sont trop jeunes pour l'être en prévenant la propagation de la maladie et sauve ainsi des vies.» +

Maintenant une gamme complète pour traiter

STRESS et INSOMNIE

Sedistress® 200
42 comp.
PP € 13,50

98 comp.
PP € 24,90

Sedistress® sleep
28 comp.
PP € 9,95€

56 comp.
PP € 15,90€

Stress mental : nervosité, inquiétude, irritabilité
Facilite l'endormissement

Sedistress® 200
comprimés enrobés
Extrait de passiflore

Troubles du sommeil et tension nerveuse

Sedistress® Sleep
comprimés pelliculés
Extrait sec de valériane

Sedistress® 200 DIMINUE LES SYMPTÔMES DU STRESS ET FACILITE L'ENDORMISSEMENT

Sedistress® Sleep TRAITE L'INSOMNIE POUR RETROUVER UN SOMMEIL DE QUALITÉ

DENOMINATION DU MEDICAMENT : Sedistress 200 comprimés enrobés • **COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE :** Chaque comprimé enrobé contient 200 mg d'extrait sec de *Passiflora incarnata* L., herba (équivalent à 700 mg - 1000 mg de passiflore). • **FORME PHARMACEUTIQUE :** Comprimé enrobé de teinte rose, de forme oblongue et biconvexe. • **INDICATIONS THERAPEUTIQUES :** Médicament traditionnel à base de plantes utilisé pour diminuer les symptômes modérés du stress mental, tels que la nervosité, l'inquiétude ou l'irritabilité et pour faciliter l'endormissement. Ce médicament est un médicament traditionnel à base de plantes, son usage est réservé aux indications spécifiées sur la base exclusive de l'ancienneté de l'usage. Sedistress 200 est destiné aux adultes et aux adolescents de plus de 12 ans. • **POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION :** Posologie : Adultes et adolescents de 12 ans et plus : - Pour diminuer le stress mental passager : 1 à 2 comprimés matin et soir. Sur conseil du médecin ou du pharmacien, la posologie peut être augmentée (maximum 8 comprimés par jour). - Pour faciliter l'endormissement : 1 à 2 comprimés le soir une demi-heure avant le coucher. Population pédiatrique : En l'absence de données suffisantes, l'utilisation chez les enfants de moins de 12 ans n'est pas recommandée, sauf avis médical. Durée de traitement : Si les symptômes persistent après plus de deux semaines d'utilisation du médicament, il y a lieu de consulter un médecin ou un pharmacien. La durée de traitement ne devrait pas excéder 6 mois d'utilisation continue. Mode d'administration : Les comprimés sont à avaler avec un grand verre d'eau. • **CONTRE-INDICATIONS :** Hypersensibilité à un des constituants de la préparation. • **EFFETS INDESIRABLES :** Aucun connu. En cas d'effets indésirables, il y a lieu de consulter un médecin ou un pharmacien. Déclaration des effets indésirables suspectés : La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via : Agence fédérale des médicaments et des produits de santé, Division Vigilance, EUROSTATION II, Place Victor Horta, 40/40, B-1060 Bruxelles, Site internet : www.afmps.be, e-mail : adversedrugreactions@fagg-afmps.be • **TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT :** Tilman s.a., Zoning Industriel Sud 15, 5377 Baillonville, Belgique. • **NUMERO DE L'ENREGISTREMENT :** BE-TU392777 • **MODE DE DELIVRANCE :** Délivrance libre. • **DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE :** 07/2016.

DENOMINATION DU MEDICAMENT : Sedistress Sleep comprimés pelliculés • **COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE :** Chaque comprimé contient 500 mg d'extrait sec de *Valeriana officinalis* L., radix (équivalent à 2 g - 3 g de racines de valériane). • **FORME PHARMACEUTIQUE :** Comprimé pelliculé bleu pâle de forme oblongue. • **INDICATIONS THERAPEUTIQUES :** Médicament à base de plantes utilisé pour le soulagement de la tension nerveuse légère et des troubles du sommeil. • **POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION :** Adolescents à partir de 12 ans, adultes et personnes âgées : Pour le soulagement de la tension nerveuse légère, un comprimé jusqu'à trois fois par jour. Pour le soulagement des troubles du sommeil : un comprimé une demi-heure à une heure avant le coucher, précédé si nécessaire par la prise d'un comprimé au cours de la soirée. Dose journalière maximale : 4 comprimés. Durée de traitement : Etant donné que son effet débute de manière graduelle, la racine de valériane ne convient pas pour le traitement aigu de la tension nerveuse légère et des troubles du sommeil. Pour obtenir un effet optimal du traitement, une prise continue pendant 2 à 4 semaines est recommandée. Si les symptômes persistent ou s'aggravent après 2 semaines d'utilisation continue, il y a lieu de consulter un médecin. Mode d'administration : Voie orale. Les comprimés sont à avaler avec un peu d'eau, sans les croquer. • **CONTRE-INDICATIONS :** Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients mentionnés à la rubrique 6.1. • **EFFETS INDESIRABLES :** Des manifestations gastro-intestinales (par ex. nausées, crampes abdominales) peuvent survenir après l'ingestion de produits à base de racine de valériane. Leur fréquence n'est pas connue. En cas d'apparition d'autres effets indésirables non mentionnés ci-dessus, il y a lieu de consulter un médecin ou un pharmacien. • **TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT :** Tilman s.a., Zoning Industriel Sud 15, 5377 Baillonville, Belgique. • **NUMERO DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LEMARCHE :** BE468195 • **MODE DE DELIVRANCE :** Délivrance libre. • **DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE :** 01/2016.

* Anseau. A dry extract of *Passiflora incarnata* L. as first intention treatment of patients consulting for anxiety problems in general practice. Acta Psychiatrica Belgica 2012;112:5-11
Poyares DR et al., Can valerian improve the sleep of insomniacs after benzodiazepine withdrawal? Progress in Neuro-Psychopharmacology and Biological Psychiatry Volume 26, Issue 3, April 2002, Pages 539-545.